

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Novembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi.

L'ordre du jour appelle la discussion gé-
nérale sur le budget.

Le président donne la parole à M. Ribot.

M. Ribot déclare vouloir jeter un coup
d'œil général sur la situation financière de
la France. Il parle ensuite des crises finan-
cières et industrielles. Il croit que nos finan-
ces sont encore solides, puisqu'elles résis-
tent; mais la situation diplomatique l'in-
quiète. Le pays ne voit pas sans crainte le
gouvernement engagé dans des entreprises
coûteuses et périlleuses. Les paroles rassu-
rantes de M. Ferry n'ont pas encore été
suivies d'effet. Ce qui préoccupe surtout le
public, c'est l'augmentation sans cesse crois-
sante des dépenses; c'est l'existence d'un
budget extraordinaire et d'emprunt; c'est la
dette flottante sans cesse grossissante.

Le rapporteur général ne voit la cause du
mal que dans l'évaluation inexacte des rec-
ettes d'après le système de M. Léon Say.
Ça n'est pas exact; la question est de sa-
voir si ces recettes ordinaires ont suffi à
couvrir les dépenses ordinaires. Celles-ci
ont augmenté de 80 millions depuis trois
ans, et les économies qu'on a cru réaliser
l'an passé n'ont eu que des ajournements
de dépenses. Les dépenses de la trésorerie
portées au budget extraordinaire sont deve-
nues au contraire des dépenses parfaite-
ment ordinaires. On est arrivé ainsi à voter
90 millions extraordinaires; par économie
on a diminué l'amortissement; c'est un
procédé regrettable: on a supprimé ainsi
le gage et la garantie des emprunts futurs.
On a apprécié d'une façon trop optimiste le
résultat des conventions passées avec les
compagnies. En dehors des travaux de che-
mins de fer, il y aura à faire face aux dépen-
ses extraordinaires des ports, canaux, ma-
rine, guerre, écoles, chemins vicinaux, ce

sera une dépense annuelle de 300 millions
qu'il faudra couvrir par des emprunts. Où
en trouverez-vous le gage? On compte sur
les plus-values futures; ce n'est pas sur des
ressources éventuelles qu'il faut asseoir les
emprunts futurs.

En terminant, M. Ribot approuve le mi-
nistre des finances qui, contrairement à la
commission, reconnaît la difficulté d'établir
le budget en équilibre; au moins cette
franchise ne trompe pas le pays.

La séance est suspendue.

Chronique générale.

Samedi dernier, 24 novembre, finissait le
grand deuil pris par les royalistes le jour de
la mort de M. le comte de Chambord. Le
demi-deuil sera porté également trois mois.
Dans plusieurs églises de Paris, des messes
commémoratives ont été dites; une foule
considérable y assistait. Pour n'être plus
sur les habits, le deuil n'en reste pas moins
dans les cœurs, et le souvenir de la perte
que la monarchie et la France ont faites en
cette néfaste journée est aussi cuisant, aussi
cruel qu'au premier jour.

Mais nos adversaires commettent une
étrange erreur lorsqu'ils attribuent cette
douleur si vivace à la ruine de nos espé-
rances françaises. Nous pleurons l'homme,
le grand chrétien, le grand Français, le
prince si noble et si bienveillant qui nous a
été enlevé; nous ne pleurons pas sur la
monarchie vivante, mais sur la perte de
l'homme qui la représentait à un si haut
degré.

Nous ne sommes point de cette école qui
ne veut des chefs que pour être suivis par
eux. Nous voulons suivre les nôtres, et ne
nous reconnaissons pas le droit de leur
donner des ordres. Les princes ont notre
obéissance et nos dévouements. Ils ont par
contre des responsabilités et des devoirs.
Rien n'est venu nous prouver qu'ils vou-
laient se soustraire à ces responsabilités et à
ces devoirs; tout au contraire, M. le comte

de Paris a saisi dans les trois mois qui
viennent de s'écouler toutes les occasions
qui se sont offertes à lui de les revendiquer
et de les affirmer. C'était là l'important.

Dans les gardes nationales seules, qu'on
nous pardonne cette comparaison, les chefs
assourdissent leurs hommes de comman-
dements et de sonneries et détaillent leurs
plans à tous venants. Dans les troupes sé-
rieuses, il suffit de deux commandements.
Le nouveau chef de la monarchie a jeté le
premier de ces commandements: garde à
vous! du haut de l'estrade funèbre sur la-
quelle reposait le corps de notre prince bien-
aimé. A nous denous serrer, de préparer nos
armes, de nous aligner pour partir tous
ensemble lorsque retentira le deuxième
commandement: marche!

Un membre de l'extrême gauche disait
dans un groupe à un député de l'union dé-
mocratique qui vantait la vitalité du cabi-
net: « On ne renverse pas un cabinet qui
est par terre. » Le mot est spirituel, plus
spirituel que juste. En effet, le ministère est
par terre. On ne peut rêver rien de plus pi-
teux, de plus rampant que le ministère de
M. Jules Roche, acceptant sans oser les dé-
fendre sérieusement des réductions dont il a
démontré lui-même dans son projet de bud-
get l'iniquité et le danger, plaidant les cir-
constances atténuantes en faveur de l'insigni-
fiant appui qu'il a prêté au maintien d'allo-
cations parfaitement conformes non-seule-
ment à l'esprit, mais à la lettre du Concor-
dat. Toutefois, à la place de l'extrême gau-
che, nous n'aurions point cette superbe.

M. Ferry est à terre? soit. Il rampe? c'est
vrai; mais la morsure des bêtes rampantes
est généralement venimeuse, souvent mor-
telle, et la République — nous ne nous y
opposons nullement d'ailleurs — pourrait
bien faire prochainement cette expérience.

M. Ferry, pour vaincre les résistances
qu'il rencontre à la Chambre dans les rangs

de l'union républicaine, fait annoncer qu'il
livrera bataille au Sénat sur le budget des
cultes et qu'il est disposé à aller jusqu'au
bout, c'est-à-dire jusqu'à la dissolution.

Les cartes de visite abondent au palais
archépiscopal de M. Guibert pour protester
contre le vote odieux de la Chambre des
députés.

Parmi ces cartes, nous en relevons un
certain nombre appartenant à des sénateurs
républicains.

Le rapport sur le serment judiciaire est
terminé.

Voici, d'après un journal, quelles en se-
raient les conclusions:

La formule: « Devant Dieu et devant les
hommes », sera remplacée par: « Sur mon
honneur et ma conscience. »

Les emblèmes religieux seront supprimés
des salles d'audiences.

Il est question de la rentrée de M. An-
drieux à la préfecture de police.

M. Andrieux donnerait sa démission de
député aussitôt sa nomination signée.

TROUBLES A MONTCEAU-LES-MINES.

Une certaine agitation règne à Montceau-
les-Mines, de nouveau, depuis quelques
jours, parmi les ouvriers. D'aucuns l'attri-
buent à l'apparition de certain meneur pa-
risien, qui surexciterait, assure-t-on, les
esprits à propos d'une mesure disciplinaire
prise, ces jours derniers, par la Compagnie
des Mines de Blanzay, et voudrait fomenter
de nouveaux troubles.

A la suite de perquisitions faites au village
des Allouettes, chez plusieurs ouvriers, à
l'effet de découvrir des cartouches de dyna-
mite, on a trouvé d'anciennes listes de sous-
cription pour subvenir aux frais de la can-
didature de Bonnot, aux dernières élections
du conseil général.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Le comte de Renneville obéit et parut avoir
trouvé un peu de force dans la liqueur bienfaisante.
Cependant il était encore trop faible pour tenter
le moindre mouvement. Le baronnet était fort et
robuste, le comte de Renneville était petit et frêle.
Sir Frédéric prit le Français sur ses épaules et le
porta jusqu'à son campement, au pied de la mon-
tagne. Là, tous les secours dont le gentilhomme
français avait grand besoin lui furent prodigués.
Cependant le malade eut encore de nouveaux et
violents accès de fièvre, et ce fut seulement au
bout de quelques jours qu'il fut tout à fait hors de
danger. Le baronnet, qui ne l'avait presque pas
quitté, était à son chevet quand M. de Renneville,
lui tendant la main, lui dit:

— Milord, vous m'avez rendu le plus signalé
service qu'un homme puisse rendre à un autre, et
je veux vous prouver toute ma reconnaissance en
vous associant à une entreprise dans laquelle j'al-
lais succomber quand vous m'avez recueilli. Mais
pour que vous soyez bien convaincu que je ne parle
pas dans un accès de fièvre, je voudrais vous don-

ner communication d'un écrit que j'ai là. Malheu-
reusement, le document dont je parle est écrit en
langue indienne...

— Je sais peut-être assez d'hindostani pour
pouvoir le déchiffrer, dit le baronnet.

— Alors lisez, reprit le comte en tirant d'un
sachet de soie, qu'il portait suspendu sur sa poi-
trine, un parchemin scellé d'un large cachet rouge.

Le baronnet lut alors:
« Ceci est mon testament. Ma volonté est qu'il
soit respecté après ma mort, surtout par ceux
qui ont autrefois reconnu l'autorité sans bornes
que j'ai exercée pour le bien des peuples soumis
à ma domination. »

« Moi, Pikrimi-Singha, maradjah dépossédé de
l'île de Ceylan, malade de corps, mais sain
d'esprit, pour reconnaître les services rendus à
ma personne royale par le comte Horace de
Renneville, déclare lui donner en toute propriété
une cassette contenant les pierreries qui consti-
tuent le trésor de ma maison. Ce trésor est
estimé à un million de roupies. Pour le soustraire
à la rapacité anglaise, j'ai placé moi-même la
cassette au sommet du pic d'Adam que nous
nommons le pic de Vichnou. La cassette est
enterrée dans le sable et dans le lit même du
ruisseau sacré. Si le comte de Renneville a le
courage de tenter une ascension réputée impos-
sible, je le déclare seul et légitime propriétaire
du trésor de ma famille. »

PIKRIMI-SINGHA.

— Eh bien? demanda sir Frédéric Robertson
lorsqu'il eut achevé la lecture du testament du
maradjah.

— Eh bien, reprit le comte de Renneville, si
vous voulez tenter l'aventure avec moi, nous parla-
gerons cette immense fortune.

— Pardon, monsieur, répondit le baronnet,
mais je suis le plus riche propriétaire du Yorkshire,
et je n'entends nullement partager avec vous un
trésor qui, d'après la volonté du maradjah, doit
vous appartenir tout entier.

— Puis il ajouta aussitôt, comme tout Anglais
l'eût sans doute fait à sa place:

— Mais votre cause me paraît juste, monsieur
de Renneville, et je suis disposé à tenter avec vous
cette entreprise.

— Quand? demanda le Français d'une voix
halotante.

— Dès que vos forces vous le permettront.

— Merci.

Et voilà comment, quelques jours plus tard, à
la tombée de la nuit, le comte de Renneville et sir
Frédéric Robertson quittaient leur campement, et
munis de bâtons ferrés, de pioches, de cordages et
de vivres pour huit jours, entreprenaient, tous deux
seuls, l'ascension du pic d'Adam.

Les deux hardis voyageurs avaient préféré
commencer leur expédition la nuit, afin de ne pas
subir l'espionnage et peut-être l'agression des
fervents Hindous, qui ne voyaient jamais sans une
sourde colère les profanes s'approcher du ruisseau
sacré, car il croyait être certain que, même la nuit,

quelques fanatiques veillaient, tout prêts à massa-
crer le sacrilège assez osé pour venir troubler
l'eau dans laquelle le grand Vichnou avait autrefois
daigné se baigner. Au contraire, le côté de la
montagne par lequel les explorateurs faisaient leur
ascension était complètement libre, et ils arrivèrent
le lendemain matin au-dessous du col de la mon-
tagne sans avoir rencontré personne. Mais c'était
là que les véritables difficultés commençaient.

Sir Frédéric Robertson reconnut alors ce qu'il
savait déjà, c'est-à-dire qu'au-dessus du col, le pic
affectait la forme ovoïde et se dressait au sommet de
la montagne comme une tête monstrueuse; le pic
surplombait si complètement au-dessus de la tête
des voyageurs que, s'ils s'approchaient de la mu-
raille de granit, ils n'apercevaient même plus la
lumière du ciel.

— Nous sommes séparés de la croûte supé-
rieure du pignon par quatre-vingts pieds au moins,
dit sir Frédéric Robertson en secouant la tête.
Nous ne parviendrons jamais là-haut.

— Nous emprunterons s'il le faut l'échelle de
Jacob, dit le Français dont l'énergie semblait
croître avec les difficultés.

Et, en parlant ainsi, le comte de Renneville,
dont les joues pâles s'étaient subitement colorées
et dont l'œil s'illuminait de convoitise, se ceignit
les reins de l'une des cordes qu'il avait apportées.

— Que faites-vous là? lui demanda sir Frédéric.

La Compagnie des mines de Blanzay mit alors en quinzaine une cinquantaine d'ouvriers.

Judi matin, une douzaine de femmes des ouvriers expulsés se sont rassemblées devant la grille des bureaux de la Compagnie, pour attendre l'arrivée de M. Mathey, ingénieur en chef des mines, que l'on accuse, à tort ou à raison, d'être l'instigateur de ce renvoi. Elles ont proféré des menaces de mort contre lui et ont crié : Vive la Révolution sociale ! Quelques-unes d'entre elles étaient armées de revolvers.

Les gardes de la Compagnie, aidés de quelques gendarmes, ont eu toutes les peines du monde à empêcher ces femmes surexcitées de se livrer à des actes plus graves.

Le lendemain, plusieurs rassemblements d'hommes et de femmes vinrent de nouveau à Montceau, aux bureaux de la Compagnie, protester contre la mesure disciplinaire en question, en proférant des menaces contre la Compagnie et contre M. Mathey.

Hier encore, malgré toutes les mesures de précautions qui avaient été prises, ces manifestations se sont renouvelées. M. Bertreau, préfet, arrivé ce matin, a télégraphié à Mâcon de tenir prêt un bataillon du 43^e de ligne.

Ce bataillon n'a pas encore quitté la caserne, où il est consigné en attendant l'ordre de départ; mais un escadron de dragons, venant de Dijon, vient d'arriver à Montceau.

Les ouvriers sont très-surexcités. On craint une collision.

D'autre part, la République française ajoute :

« On craignait que de nouveaux troubles n'éclatassent à Montceau-les-Mines. Des rassemblements tumultueux s'étaient produits à la suite du renvoi temporaire d'une cinquantaine d'ouvriers. Des troupes avaient reçu l'ordre de se rendre à Montceau. Mais une dépêche annonce que, le calme paraissant se rétablir, les troupes ont reçu contre-ordre. »

La représentation de la *Juive*, vendredi soir, au Grand-Théâtre de Marseille, a encore été troublée par des manifestations bruyantes. Le public n'a pas voulu entendre un ténor, nommé Guillabert, qui faisait ses débuts, après avoir chanté l'an dernier à Cette. On lui criait qu'il avait échoué déjà, il y a quelques années, à Marseille, puis à Montpellier, et qu'on n'en avait pas voulu à Nantes. Les spectateurs mécontents demandaient la démission de M. Bernard, le directeur, et sifflaient à tout rompre. A la sortie, les manifestants ont hué le commissaire central, qui a fait évacuer la place. Un groupe s'est dirigé vers la préfecture: il s'est dispersé à la vue de la police, qui en gardait les abords.

AU TONKIN.

D'après les dernières dépêches, on sait que, l'amiral Courbet étant en marche sur Bac-Ninh, les Pavillons-Noirs ont tenté une diversion en attaquant la canonnière la *Carabine*, portant 36 hommes, et la citadelle d'Hai-Dzuong, défendue par 60 soldats.

Les ennemis étaient au nombre de 42,000. La *Carabine* a eu 12 hommes blessés. La canonnière le *Lynx* est arrivée à temps pour sauver la *Carabine* et empêcher la prise de la citadelle. L'ennemi a éprouvé des pertes considérables.

D'autre part, le *North China Mail* assure que « des instructions privées ont été envoyées par l'empereur au vice roi de Nankin. Ces instructions ordonneraient de commencer les hostilités contre la France dans le cas d'une attaque contre Bac-Ninh et d'avoir à maintenir l'ordre dans les ports ouverts en vertu des traités. »

M. Jules Ferry a télégraphié, dit-on, à l'amiral Courbet de faire embarquer pour la France les mandarins et chefs de Pavillons-Noirs qui ont été faits prisonniers le 17 novembre dans l'affaire d'Hai-Dzuong. Voici une nouvelle dépense inutile pour une exhibition ridicule.

ÉTRANGER

VOYAGE DU PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE.

Madrid, 25 novembre.

Au banquet du palais Royal, le roi Alphonse, après avoir rappelé l'accueil dont il avait été l'objet de la part de l'empereur Guillaume et de la famille impériale, a porté un toast à la princesse impériale et à la prospérité de l'Allemagne.

Le prince impérial a remercié et a porté un toast aux reines Christine et Isabelle, aux infantes et à la prospérité de l'Espagne.

Après le dîner, le prince Frédéric-Guillaume s'est entretenu avec différentes personnes, et notamment avec M. Canovas del Castello, M. Hosada Herrera et M. Moret.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine que nous venons de traverser a été assez mouvementée. La lutte entre acheteurs et vendeurs a été très-vive et a produit sur la cote des mouvements de hausse et de baisse après lesquels les cours se trouvent ramenés à peu près au même niveau qu'il y a huit jours.

La victoire qui avait favorisé un moment les acheteurs les a abandonnés et reste aux vendeurs que les circonstances servent du reste admirablement.

Comme nous l'avons dit bien des fois, pour que ces reprises soient sérieuses et durables, il faudrait que notre situation politique et financière changeât totalement, et, malheureusement, elle ne semble pas devoir se modifier autrement que dans le sens des complications. La question du Tonkin est la plus grave de nos préoccupations du moment, et, il ne faut pas se le dissimuler, si nous finissons par attaquer les Chinois, nous aurons à répondre aux nations européennes des conséquences fâcheuses que cela pourrait avoir pour leurs nationaux résidant en Chine.

Or, nos rapports avec ces différentes nations sont déjà quelque peu tendus.

Nous n'insisterons pas de nouveau sur l'état de notre budget, dont le déficit ne saurait se combler par les dépenses considérables que nécessite cette lointaine expédition.

Pour sortir de l'ornière où nous nous trouvons,

bien le plus difficile est fait maintenant.

« La position que cet homme occupait en ce moment était vraiment effrayante. Accroché, comme quelque gigantesque araignée à la voûte du rocher, le vide s'étendait au-dessous de lui, car il avait de beaucoup dépassé la place correspondante en ligne verticale à celle où sir Frédéric l'attendait. Il était en ce moment à l'extrême bord de la roche et n'avait, comme nous l'avons dit, que l'abîme au-dessous de lui. S'il était tombé alors, il serait allé rebondir à quatre ou cinq cents mètres plus bas, dans les bois qui garnissaient la croupe de la montagne. Cependant, quoique épuisé, le comte Horace de Renneville n'en faisait pas moins avec beaucoup de calme les préparatifs nécessaires pour se reposer quelques instants.

« Il déroula une corde qui ceignait les reins. Cette corde était munie d'un fort crampon de fer. Le Français, après l'avoir examiné, afin de s'assurer qu'il était en bon état, s'appêta à l'amarrer aux aspérités de la roche. Malheureusement le mouvement qu'il fit pour se rapprocher de la muraille de granit fut trop vif et fit osciller le bâton ferré dans l'alvéole où il s'était enclavé; la roche s'égrèna tout autour. Le comte, sentant le bâton s'abaisser lentement, comprit qu'il était perdu. Cependant la présence d'esprit ne l'abandonna pas dans cet instant critique. Il fit tourner le crampon qu'il tenait encore et le lança vivement

il faudrait des réformes radicales, et l'on n'emploie que des demi-mesures, que des expédients.

Les rentes françaises clôturent faibles, après avoir varié dans les proportions suivantes : le 3 0/0 de 77.75 à 77.925 puis à 77.65 pour reprendre à 77.975 et clôturer en baisse à 77.70; l'amortissable de 79.10 à 78.90 puis à 79.15, dernier cours, 78.90; le 4 1/2 0/0 1883 a coté successivement 107.05, 106.85, 107.15, 107.075 et en dernier lieu 106.90.

Le Crédit Foncier est en hausse sensible à 1,220 et 1,225. Le succès certain de la prochaine émission d'obligations foncières donne une grande fermeté à cette valeur. Le patronage des premiers établissements financiers est assuré de l'émission. La maison Rothschild a souscrit, pour son propre compte, 25,000 titres. Aux yeux des puissants capitalistes comme de la petite épargne, les obligations du Crédit Foncier sont considérées comme des titres de portefeuille par excellence. Emises en représentation des prêts hypothécaires, elles sont réellement dans les mains des obligataires, comme une créance sur hypothèque. Maintenant, si l'on considère leur revenu, il est difficile de trouver un titre parfaitement sûr qui donne un produit aussi élevé, c'est-à-dire 4.50 0/0 sans compter l'amortissement.

La Banque de Paris a évolué de 790 à 772.50 pour se relever sous l'influence de rachats du découvert à 790, 800 et 820 et réagir de nouveau en clôture à 800. Lire l'étude publiée sur cette société par le *Financier des Communes* du 23 courant.

La Banque Ottomane, que les mêmes causes avaient portée de 655 5/8 à 667.81 retombe en dernier à 653.75.

L'Extérieure Espagnole s'est avancée à 56 5/16 pour fléchir sous le poids de ventes nombreuses de bonnes maisons financières à 55 11/16. Les autres valeurs que le feu de joie du commencement de la semaine avaient entraînées, ont suivi les rentes dans leur retraite.

L'Italien 5 0/0 qui s'était avancé à 90.80, réaction ensuite à 90.40. L'Unifiée d'Egypte fléchit également de 338.75 à 336.25, puis à 331.87. Le Suez a varié de 2,175 à 2,220 pour revenir à 2,190, 1,150, 2,100 et 2,072.50.

Les Chemins français sont relativement fermes; en clôture nous cotons : 1,281.25 le Lyon; 1,745 le Nord; 1,267.50 l'Orléans; 1,117.50 le Midi; 708.75 l'Est; 772.50 l'Ouest.

On voit si nous avons raison lorsque depuis des mois nous conseillons la prudence et la réserve, conseils que vous maintenons toujours et dont nos lecteurs feront bien de ne pas négliger les termes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA DERNIÈRE PROMOTION DES LIEUTENANTS D'INSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE SAUMUR.

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes, — extraites de la *Republique française*, — qui font le plus grand honneur à notre célèbre établissement militaire et aux officiers qui ont quitté Saumur le 31 août dernier :

« Nous avons eu trop souvent à signaler l'infériorité de notre cavalerie relativement à celle des autres armées européennes, pour ne pas mentionner avec une très-légitime satisfaction un fait qui est tout à la louange des jeunes officiers de cette arme.

« La promotion des lieutenants d'instruction qui a terminé cette année son cours d'étude à l'École de Saumur a été si brillante, qu'après les épreuves finales le général-inspecteur a prié le ministre d'inscrire d'office

contre la paroi du rocher, à quelques mètres au-dessous de lui. Heureusement le crampon mordit au premier coup, car au même instant le comte glissa sur son bâton ferré et tomba dans le vide.

« Mais il n'avait pas lâché la corde à laquelle adhérait le crampon, et comme ce crampon était solidement agrafé dans le granit, il fit décrire au comte un arc de cercle dont la corde était l'axe. De cette façon, au lieu d'être précipité trois ou quatre cents mètres plus bas, il vint s'abattre aux pieds de sir Frédéric, où il tomba sans se faire aucun mal, la corde ayant amorti la chute.

« Ce jour-là, les hardis explorateurs ne poussèrent pas plus loin leurs tentatives; mais le lendemain, dès l'aube, ils étaient debout, très-décidés à mener à bien leur entreprise. Tous deux, armés chacun d'une pioche, se mirent d'abord à pratiquer des marches dans le renflement du sol. Arrivé au niveau de l'endroit où le rocher formait voûte, le comte sonda la pierre avec le manche de sa pioche.

« — Quel est donc votre projet? lui dit sir Frédéric.

« — Percer le piton de part en part, s'il n'y a pas moyen de faire autrement, répondit bravement le comte.

« — C'est un travail d'Hercule.

« — Hercule n'était qu'un homme, et nous sommes deux pour nous relayer.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

sur le tableau de proposition au choix pour le grade de capitaine les trente-neuf officiers qui faisaient partie de cette remarquable promotion. Nous ne croyons pas que l'on ait jamais eu à constater un résultat si honorable. Malheureusement, quels que fussent les titres des candidats, et si faible que fût la différence entre eux du premier au dernier, il a été impossible de donner à tous la récompense qu'ils avaient si bien méritée par leur zèle. La liste de classement des lieutenants de cavalerie proposés pour l'avancement au choix étant déjà plus que numériquement suffisante, le ministre n'a pu y ajouter que les vingt premiers de la promotion de Saumur. Il faut espérer que le reste de la promotion recueillera l'an prochain la juste rémunération de son ardeur au travail.

« En tout cas, l'excellence de cette promotion indique un changement complet dans l'esprit des jeunes officiers de cavalerie. Il n'est pas douteux que la vigoureuse impulsion donnée à cette arme par l'inspecteur général de Saumur n'y ait sa large part. Les résultats acquis répondent aux critiques passionnées dont sa méthode d'instruction a été l'objet dans ces derniers temps. Si les progrès s'introduisent difficilement dans les hauts grades de la cavalerie, les cadres subalternes l'acceptent au contraire avec le plus vif empressement. »

On sait que l'inspecteur de l'École de cavalerie est M. le général de Gallifet.

RECENSEMENT DES CHEVAUX, MULETS ET VOITURES ATTELÉES POUR 1884.

Un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, et des voitures attelées autres que celles qui sont exclusivement affectées au transport des personnes, doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires.

En conséquence, les possesseurs de chevaux et voitures suspendues imposables et non déclarés sont tenus de se présenter à la Mairie de leur commune, avant le 1^{er} janvier 1884, pour en faire la déclaration, sous peine d'être imposés à la double taxe.

Ceux qui n'ont pas fait, à l'époque fixée, les déclarations voulues, sont passibles d'une amende de 25 à 4,000 fr., et ceux qui ont fait sciemment de fausses déclarations peuvent être frappés, d'après l'art. 52 de la loi du 3 juillet 1877, d'une amende de 50 à 2,000 fr.

IMPÔT SUR LES CHIENS.

Nous rappelons que les chiens possédés au 1^{er} janvier et non imposés doivent être déclarés à la Mairie avant le 16 dudit mois. En cas de non déclaration, les possesseurs sont passibles de la triple taxe.

AVIS.

Une Pétition adressée à M. le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, tendant à obtenir une meilleure organisation dans le service des trains de Saumur à Poitiers, Thouars, Chinon et Doué, se signe en ce moment, et jusqu'au 2 décembre, chez M. BARBIN-MORICET, 6, rue de l'Abreuvoir, à Saumur.

Le ministre de la guerre a décidé que ceux des jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1884, maintenus comme illettrés et qui ont tenu une bonne conduite, seront, par analogie avec les mesures bienveillantes édictées le 20 décembre 1882, envoyés en disponibilité le 40 décembre prochain.

TOURS.

Les travaux du Cirque-Théâtre sont poussés activement. On présume qu'ils pourront être terminés au mois de mars. Les premières représentations seront données par une troupe d'opéra.

Samedi soir, vers cinq heures et demie, un jeune homme, demeurant rue de la Monnaie, allait porter un paquet à la gare de Tours, lorsque, sur la place du Palais-de-Justice, il fut assailli par un individu qui le saisit à la gorge et le renversa. Il se débattit vigoureusement et parvint à se relever.

L'agresseur prit alors la fuite, en emportant une montre d'or qu'il avait arrachée de

la poche du gilet du jeune homme. Pour avoir cette montre, le malfaiteur avait tiré avec beaucoup de force, de sorte que le verrou de la chaîne était seul resté au gilet. Plainte a été portée à la police; mais jusqu'ici l'auteur de l'agression n'a pu être retrouvé. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Le ministre des postes avait tout dernièrement mis en circulation des enveloppes timbrées à titre d'essai.

Cet essai a si bien réussi, que l'on vient de commander 8 millions d'enveloppes à 45 centimes, et 20 millions à 3 centimes.

On avait cru que 6 millions suffiraient, on voit qu'on est loin de ce chiffre.

Voici qui va faire plaisir aux amateurs de bon vin!

Le résultat des vendanges en France, actuellement connu, accuse une production de 45 millions d'hectolitres, soit une différence de 45 0/0 en plus que la récolte des trois dernières années. Ajoutez à cela que, dans le Midi surtout, la qualité est généralement bonne.

MARCHANDS ALLEMANDS. — Le *Moniteur du Calvados* signale la présence, à la foire de Caen, de nombreux Allemands, marchands et musiciens.

Ce sont probablement les étrangers que la préfecture de police de Paris, par mesure de précaution, a expulsés des foires parisiennes, et qui se rabattent sur la province.

La Dynamite dans les ruines de Sanxay.

La France, journal républicain, publie la lettre suivante que son collaborateur M. Marius Vachon a reçue du Père de la Croix, l'inventeur des ruines gallo-romaines de Sanxay :

« Poitiers, 22 novembre.

» Monsieur,

» En raison de l'intérêt particulier que vous avez bien voulu accorder, à diverses reprises, aux fouilles de Sanxay, je prends la liberté de vous signaler la situation actuelle de la question de la conservation de ces ruines. Je suis contraint par voies judiciaires, de la part d'un des propriétaires, à démolir de fond en comble le temple, le balnéaire et le théâtre et de remettre les lieux en état de culture. Un procès est engagé, depuis le 40 septembre, à ce propos, devant le Tribunal civil de Poitiers.

» L'archéologie en justice, le cas est rare et piquant, vous en conviendrez. De toutes façons d'ailleurs, et en tout état de causes, je ne pouvais décliner cette juridiction très-spéciale. Si, en effet, j'avais obtenu par les sommations de ce propriétaire et mis de la dynamite dans les ruines de Sanxay, je m'exposais à me voir poursuivi en dommages-intérêts par l'Etat, qui possède, depuis le mois de janvier dernier, des promesses de vente

» sans délai, et qui s'est substitué ainsi à moi.

» J'affronte donc aujourd'hui, sans peur et sans reproche, la barre d'un Tribunal civil.

» Mais les juges admettront-ils, en faveur d'un plaideur, les raisons qui ont valu à l'archéologue, devant tant d'autres tribunaux, gain de cause absolue pour la conservation des ruines de Sanxay, aujourd'hui si menacées? Car vous savez, monsieur, que la commission des monuments historiques a alloué, le 5 juin dernier, une somme de dix mille francs pour la conservation de Sanxay, et a invité le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à accorder un crédit supplémentaire.

» La commune de Sanxay a voté un subside pour cette conservation; le conseil général de la Vienne a voté de son côté une somme de 4,000 fr. dans ce même but. La société des antiquaires de France, le Congrès des architectes de France, dans sa séance solennelle du 15 juin dernier, ont émis le vœu de l'acquisition par l'Etat des ruines de Sanxay. A l'instigation de la Société d'histoire du Vexin et de l'Ile-de-France, toutes les Sociétés archéologiques des départements signent en ce moment une pétition au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour hâter cette acquisition.

» La situation actuelle est donc fort grave. La conservation de Sanxay dépend, comme vous voyez, d'un arrêt du tribunal.

» Je viens faire appel à votre dévouement en faveur de Sanxay, dont vous vous êtes déjà si longuement occupé. Vous avez eu la bonne fortune de défendre, avec succès, la cause de la Porte Saint-Georges de Nancy, celle du Mont-Saint-Michel. Vous avez le devoir de défendre aujourd'hui la cause de Sanxay.

» Veuillez agréer, etc.

» CAMILLE DE LA CROIX. »

Cette lettre est intéressante à tous les points de vue; elle révèle des faits inouïs qui prouvent une singulière incurie administrative. Voilà un savant, intrépide, audacieux, qui entreprend à ses frais, à ses risques et périls, une œuvre colossale, la recherche d'une station gallo-romaine, sur une superficie de 14,000 mètres carrés; qui découvre un temple, un théâtre, un balnéaire, met le tout à jour et l'aménage admirablement, pour la plus grande satisfaction des archéologues, des académiciens, et pour le plus grand honneur de la science française, de l'art national. Il s'en vient dire ensuite à l'Etat: « Prenez ces ruines uniques, je vous les cède et ne vous ne demande que le remboursement de quelques billets de mille francs que j'ai dépensés là et que je prends l'engagement de consacrer à de nouveaux travaux archéologiques, la recherche du Poitiers romain.

Comme l'écrit avec exactitude le Père de la Croix, toutes les Sociétés savantes de France, depuis la Commission des monuments historiques jusqu'à la plus modeste

association provinciale, ont émis le vœu de l'acquisition officielle de Sanxay. Des fonds mêmes sont votés pour cela par la Commission des monuments historiques. Sur cette pression, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts s'engage dans l'affaire, ouvre des négociations; puis... on n'entend plus parler de rien... Le dossier disparaît. Le chef de bureau chargé de l'affaire n'aime point peut-être l'archéologie.

Et voilà le pauvre inventeur de la station de Sanxay, ruiné, sans le sou, ne pouvant plus renouveler ses baux, qui reçoit assignation à démolir temple, théâtre et balnéaire; qu'on renvoie là-bas d'huissiers à procureurs, ici de Ponce à Pilate; et qui, demain, va être contraint judiciairement à dynamiter ces précieux vestiges de la civilisation de nos lointains aïeux, qu'il a arrachés à la terre, à l'oubli, au prix des fatigues les plus pénibles. C'est là, on en conviendra, une bien singulière façon d'encourager officiellement les travaux historiques et le dévouement à la science.

Nous posons un dilemme: Ou les ruines de Sanxay sont des ruines sans valeur, inutiles, bonnes tout au plus pour les badauds et les flâneurs; alors il faut les laisser détruire, et rapporter immédiatement les votes de crédits sus-mentionnés.

Mais la commission des monuments historiques, les archéologues les plus autorisés, ont déclaré qu'elles constituaient un monument incomparable, du plus haut intérêt pour notre histoire.

Le ministère a donc le devoir impérieux de les conserver intégralement comme en ont émis le vœu toutes les sociétés savantes de France, et d'intervenir dans le procès de Poitiers, pour l'arrêter.

Il y a urgence. Demain, si l'on n'avise, le Père de la Croix, de par l'autorité de justice, mettra de la dynamite dans les ruines de Sanxay. Tout sautera. On rirait vraiment trop de la France par delà la frontière. (France.)

MARIUS VACHON.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 novembre 1883.

Versements de 70 déposants (8 nouveaux), 21,635 fr. » »
Remboursements, 16,110 fr. 53 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Un tremblement de terre en Australie, par H. V. — La dernière expédition de Nordenskiöld au Groënland, par R. Bryon. — Variétés: *La cité de Limes*, par Alexandre Dumas fils. — La chasse au lévrier, par Ch. Franck. — Monseigneur Thomas. — Le général Appert. — Le maréchal Serrano. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le chemin de fer du Gram Para, par X. D. — La porte de Southampton, par H. Vernoy. — *Le Cacique* (suite), journal d'un marin, par Henri Rivière. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par

M^{me} Iza de Cérigny. — Le canon Hotchkiss, par Turgan. — Échecs.

GRAVURES: Théâtre des Folies-Dramatiques: *François les Bas-Bleus*, opéra-comique en trois actes de MM. Ernest Dubreuil, Humbert et Paul Burani, musique de F. Bernicat, terminée par A. Messager. — Vue du village de Tchesmé, en Anatolie, détruit par un tremblement de terre. — La dernière expédition de Nordenskiöld au Groënland (cinq dessins). — La chasse au lévrier dans les steppes. — M^{re} Thomas, nouvel archevêque de Rouen. — M. le général Appert, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg. — M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, ambassadeur d'Espagne à Paris. — Exposition nationale des Beaux-Arts: *La Toilette de la mariée*, tableau de M. Henry Mosler. — Le chemin de Gram Para, au Brésil (six dessins). — Le lion de la Grande-Bretagne, à Southampton. — Pointage du canon Hotchkiss. — Rébus.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix: 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément: *l'Histoire de France*, 133 fr.; *l'Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix: 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur). 33, rue de Fleurus, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CHANSON DU RUISSEAU

I

Chez le père Jean-Louis Ducamp, le petit fermier de Thiberville, on était en grand contentement aux derniers jours d'août. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu une année aussi profitable, aussi belle, une année enfin à mettre en abondance du foin dans les greniers, des bœufs dans les étables, des tas de paille dans les granges, de beau grain doré dans les sacs. Et, dans d'autres sacs plus petits, soigneusement tenus sous clef dans le fond de l'armoire, une bonne provision d'écus que ce brave Ducamp n'était pas homme à gaspiller.

Aussi nul n'avait vu depuis longtemps le père Jean-Louis lever la tête avec plus de gaieté et d'aisance, frapper sur sa cuisse d'un geste de si bonne humeur, et tirer, de sa grosse pipe noircie par le temps, d'aussi majestueuses bouffées.

De son côté, la mère Nanette, la bonne et vaillante femme à Jean-Louis, ne témoignait pas moins de satisfaction dans ses allures, d'entrain et de joie dans ses traits. Son gros rire était plus sonore et ses bonnets plissés plus blancs. Elle mettait sans rechigner plus de tranches de lard sur les choux et

plus de beurre dans la soupe, se disant qu'il n'était pas si nécessaire d'épargner pour les mauvais jours, puisque le bon Dieu, cette année-là, avait si largement rempli les celliers et les granges.

La brave Nanette, d'ailleurs, en bonne mère qu'elle était, ne jouissait pas seulement de sa joie à elle, mais aussi de celle des autres. Et elle voyait bien que son cher gars François, son fils aîné, ressentait un grand contentement en aidant à rentrer, à battre, et, plus tard, à livrer ces belles récoltes de son père. Du moment que l'on était sûr de payer aisément le fermage en janvier et que la maison était dans l'aisance, il pourrait accomplir enfin le vœu le plus cher de son cœur, il pourrait se marier.

Et la mère Nanette, tout en taillant sa soupe, souriait doucement par avance en pensant à la fillette blonde et fraîche, à Catherine Bodot, la jolie brn, la fille du garde forestier qui, sous peu, viendrait l'aider à battre son beurre et à faire sa lessive.

De même que son frère aîné François, le petit frère Michel se réjouissait aussi. Mais ce n'était point qu'il pensât à entrer en ménage: un garçonnet de quinze ans ne prend point de tels soucis. Seulement puisque le père avait fait une aussi bonne année il pourrait sans doute se passer de lui pour tous les travaux de la ferme. Il ne lui serait donc pas malaisé de louer quelques gars, un ou deux

batteurs de blé, et de le laisser encore tout le temps qu'il faudrait à son école d'agriculture, d'où il sortirait un jour bien instruit, bien formé et devenu vraiment un homme.

De son côté, Louise, l'aînée de la famille, la bien-aimée du père Ducamp, tout en partageant le contentement des autres, avait ses petits plans à elle. Certainement sa chère mère, voyant tous les siens si à l'aise et si bien pourvus pour l'hiver, ne refuserait pas de lui donner ce beau drap à casaquin et cette grosse pièce de toile blanche qu'elle convoitait depuis si longtemps, en la regardant de temps en temps, tout en haut, pliée, roulée sur le dernier rayon de l'armoire. Aussi quelle belle douzaine de chemises elle pourrait se faire en les cousant, les piquant dans les veillées d'hiver! Une fille de vingt ans ne doit-elle pas penser naturellement à avoir un jour à elle sa maison, son ménage? Et un ménage, chacun le sait, ne peut aller sans un trousseau.

Ainsi, en cette heureuse année, la famille tout entière: le père Jean-Louis et sa femme, le grand François, le petit frère Michel et la fraîche Louise se montraient plus joyeux et plus aises que depuis longtemps ils ne l'avaient été... Il est si bon, si doux pour chacun de voir venir à soi tout ce qu'on désire et qu'on aime: le bien rêvé, les sacs d'écus, le savoir et le succès recherchés, le trousseau souhaité, complé, la compagne d'enfance qui va

devenir la femme aimée!... A Thiberville, il y avait donc cette année-là bien des espoirs, bien des heureux.

Il se trouvait pourtant une exception, chose étrange! à cette bonne humeur générale... Et c'était mam'selle Nanon, la plus jeune des deux filles, une vive et gentille brunette, ma foi! qui se permettait de l'être, cette exception fâcheuse, de relever dédaigneusement le bout de son petit nez, de plisser dédaigneusement ses fines lèvres roses, et de soupirer aussi parfois, sans qu'on l'entendit, dans un coin, tandis que les autres étaient bien en train de jaser entre eux et de rire.

C'est que Nanon, — que l'on appelait de ce gentil nom d'amitié pour la distinguer de sa bonne vieille mère, — Mam'selle Nanon, disons-nous, avait une ambition et une idée à elle. Le village et la ferme l'ennuyaient; elle rêvait d'aller à Paris. Ce devait être si étonnant, si merveilleux, Paris!

D'abord, c'était si loin! Et puis elle avait entendu conter tant de choses de « la grand'ville! » Des choses qui faisaient passer de petits frissons d'étonnement et de plaisir, monter des bouffées d'air chaud et de sang vermeil au visage, et voir en songe, dans le repos des nuits silencieuses, un autre monde, tout d'art et de diamants, de guirlandes et de lumières, avec des palais, des jardins, des églises, des théâtres, des promenades, où étincelaient tour à tour toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

(A suivre.)

ETIENNE MARCEL.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	77 75	77 55	Est	707 50	707 50	Obligations.			Gaz parisien	511	510
3 % amortissable	79	78 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1280	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	503	Est	348	344
4 1/2 %	105 60	105 50	Midi	1115	1115	1865, 4 %	508 50	513	Midi	355	355
4 1/2 % (nouveau)	106 87	106 85	Nord	1752 50	1740	1869, 3 %	399	398	Nord	365 50	364 50
Obligations du Trésor	305 50	307	Orléans	1265	1267 50	1871, 3 %	390	388	Orléans	362	360
Banque de France	5375	5375	Ouest	772 50	771 25	1875, 4 %	500 50	500	Ouest	356	356
Société Générale	490	492 50	Compagnie parisienne du Gaz	1395	1313 75	Bons de liquid. Ville de Paris	512	512	Paris-Lyon-Méditerranée	365	359
Comptoir d'escompte	920	910	Canal de Suez	2080	2117 50	Obligations communales 1879	433	435	Paris-Bourbonnais	357	357
Crédit Lyonnais	525	527 50	C. gén. Transatlantique	487 50	485	Obligat. foncières 1879 3 %	433	430	Canal de Suez	558 75	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1215	1212 50									
Crédit de France	15	14									
Crédit mobilier	338 75	337 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.													
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)													
8	56	matin, omnibus-mixte.													
1	25	soir,													
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.													
8	21	omnibus.													
9	37	express.													
12	48	soir, omnibus-mixte.													
4	44														
10	24	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						
			Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	
			Saumur (départ)	6 05	7 55	Thouars (départ)	8 56	3 50	Montreuil-Bellay (départ)	7 35	1 53	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 10
			Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Briou-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55
			Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28
			Briou-sur-Thouet	7 27	9 04	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4 10	10 47	Arçay	8 01	2 27
			Thouars (arrivée)	7 46	9 16	Saumur (arrivée)	10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13
									Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, En l'étude, le dimanche 2 décembre 1883, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Appartenant à M. ALZON.

Commune de Saumur.

1. UNE MAISON, située au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, cave, pressoir et jardin d'une contenance d'environ 3 ares, le tout joignant la route et M. Bougreau, chemin entre.

2. Vingt-deux ares de vigne; en Chappe-Noire, commune de Saumur, joignant M. Stears et M. Mabileau.

3. Vingt-deux ares de vigne, en Chappe-Noire, même commune, joignant MM. Bouton et Mabileau.

Commune de Souzay.

4. Quatre ares 12 centiares de terre, au Bois-Joubert, commune de Souzay, joignant M. Coyer.

5. Six ares 87 centiares de bois, à la Palaine ou le Bois-Joubert; même commune.

6. UNE PETITE MAISON, située au Haut-Bout, même commune, comprenant chambre, grenier au-dessus, cave, cuve, pressoir et jardin d'environ 2 ares, le tout joignant M. Coyer.

7. Huit ares 25 centiares de vigne, sur les Bournaix, même commune, joignant MM. Gilbert et Duvalon.

8. Huit ares 75 centiares de terre, à la Paleine, même commune, joignant MM. Manon et Moussard.

9. Sept ares 50 centiares de vigne, aux Paleines, même commune, joignant MM. Coyer et Charruau.

Commune de Parnay.

10. Deux ares 25 centiares de terre, à la Boissière, commune de Parnay.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEAUX APPARTEMENTS

S'adresser rue Nationale, 13.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PETITE MACHINE A VAPEUR

De 1 à 2 chevaux. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé, Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.; Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

A VENDRE

UN JOLI PLAN

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs). MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. ROY, AÎNÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

La Maison GELLUSSEAU et RICHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

A VENDRE

JUMENT baie, 7 ans, garantie, montée et attelée, — serait excellente pour la chasse.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité. (728)

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (443)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et ongles de perdriz. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien; rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Saumur, imprimerie P. GODET.